



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CHU

Question orale n° 716

Texte de la question

Mme Valérie Fourneyron attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'avenir du centre hospitalier universitaire de Rouen, et notamment sur l'inscription, dans le cadre de la deuxième tranche du plan hôpital 2012, d'un projet immobilier essentiel à l'amélioration du fonctionnement de l'hôpital. Ce projet, qui vise à surélever l'anneau central du site Charles Nicolle, permettrait d'y accueillir la totalité du plateau technique des services actifs du CHU, aujourd'hui répartis sur deux sites à plus de 4 km de distance. Personnels et usagers seraient alors gagnants : meilleure organisation des services, amélioration des conditions de travail, efficience et gains de productivité, le tout permettant d'accroître la qualité des soins prodigués aux patients. Le retour sur investissement de la descente des services actifs du site de Bois-Guillaume vers celui du centre ville de Rouen a été évalué entre 3 et 5 millions d'euros d'économies (suppression de 76 lits, gains sur les transports, suppression de postes administratifs), sans compter les gains en efficience attendus du regroupement du plateau technique. En amont de la réalisation de ce projet, le CHU a déjà entrepris un certain nombre d'opérations, notamment la restructuration des blocs : fermeture négociée de 7 salles (dont une en pédiatrie), allongement de la durée d'ouverture à 10 heures, aide méthodologique acceptée par la MEAH, *benchmarking* régional des blocs. À la fois cohérent et raisonnable, ce projet est porté de manière volontariste par la communauté médicale et les personnels soignants de l'hôpital. Ceux-ci n'ont pas ménagé leurs efforts pour faire du plan de retour à l'équilibre - condition pour l'obtention des financements du plan hôpital 2012 - un succès, au prix de restrictions et de suppressions de postes accentuant leur charge de travail. La question porte donc moins sur la légitimité du projet que sur la capacité du CHU de Rouen à financer la moitié de cet investissement - d'un coût total estimé à 120 millions d'euros - conformément aux dispositions du plan hôpital 2012. La situation budgétaire du CHU, comparable à celle de ses homologues nationaux, ne lui offre qu'une marge de manoeuvre très limitée. Il pourrait donc difficilement supporter cet engagement financier sans assécher totalement les autres postes d'investissement toujours indispensables, notamment en matière biomédicale, dans un CHU. Aussi lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer dans quelle mesure cet investissement particulièrement important pour le CHU de Rouen et la qualité du service public qui y est rendu pourra bénéficier des financements du plan hôpital 2012, éventuellement au-delà des 50 % d'accompagnement prévus.

Texte de la réponse

PERSPECTIVES DU CHU DE ROUEN

M. le président. La parole est à Mme Valérie Fourneyron, pour exposer sa question, n° 716, relative aux perspectives du CHU de Rouen.

Mme Valérie Fourneyron. Madame la ministre de la santé, nous examinons il y a quelques semaines sur ces bancs le projet de loi Hôpital, patients, santé, territoires, texte majeur pour l'organisation de notre système de santé, mais qui n'abordait pas en tant que telle la question du financement de l'hôpital public.

Sur ce sujet, vous nous avez invités, madame la ministre, à nous reporter aux crédits du plan Hôpital 2012, qui doit constituer le " volet investissement " de votre projet de loi de modernisation de l'hôpital.

J'aimerais donc avoir des précisions sur les engagements que vous pouvez prendre dans le cadre de la

deuxième tranche du plan Hôpital 2012 sur le centre hospitalier régional universitaire de Rouen. Les praticiens, l'ensemble des personnels, les usagers et les élus attendent tous avec impatience et anxiété de savoir si le projet immobilier Charles-Nicolle, indispensable à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement, sera retenu, et à quelle hauteur il sera financé.

Ce projet permettrait d'accueillir la totalité du plateau technique des services actifs du CHRU sur le site central, avec des gains évidents : l'amélioration de l'organisation des services, des conditions de travail, et donc de la qualité des soins prodigués aux patients. Les 3 à 5 millions d'euros d'économies attendues permettraient de faciliter le retour à l'équilibre du CHRU en 2012, conformément au contrat de retour que nous avons signé en 2007. Les personnels n'ont d'ailleurs pas ménagé leurs efforts pour parvenir à cet objectif. Je veux en témoigner dans cet hémicycle, dans une région où les indicateurs de précarité sont très préoccupants et où nous connaissons une insuffisance criante en matière de reconnaissance et de valorisation des MIGAC précarité. Ma question porte moins sur la légitimité de cet investissement, à hauteur de 120 millions d'euros, que sur la capacité du CHRU de Rouen à en financer la moitié, conformément au dispositif du plan Hôpital 2012. La situation budgétaire du CHRU ne lui offre qu'une marge de manoeuvre limitée.

Madame la ministre, dans quelle mesure pouvez-vous vous engager à financer cet investissement majeur et inscrire dans la deuxième tranche du plan Hôpital 2012, particulièrement important pour le quatrième CHU de France pour l'accueil des urgences et la qualité du service public rendu ? Nous sommes tous particulièrement attentifs, vous la première, au soutien apporté à l'économie locale.

M. le président. La parole est à Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la santé et des sports.

Mme Roselyne Bachelot-Narquin, *ministre de la santé et des sports*. Madame Fourneyron, vous m'interrogez sur l'inscription, dans la seconde tranche du plan Hôpital 2012, d'un projet immobilier d'envergure du centre hospitalier universitaire de Rouen : une opération de restructuration de 120 millions d'euro, qui vise au regroupement sur le site Charles-Nicolle des principaux plateaux techniques de l'établissement, blocs opératoires, services de réanimation, soins intensifs et surveillance continue, explorations fonctionnelles, de l'imagerie, et du développement de la chirurgie et des consultations ambulatoires.

Dans le cadre de ce regroupement des plateaux techniques, les projets d'investissements portent sur la rénovation du bâtiment Félix Dévé pour un montant estimé à environ 40 millions d'euros. Votre préoccupation porte plus particulièrement sur la capacité de votre établissement à porter financièrement ce projet, s'il était aidé au titre du plan Hôpital 2012 à hauteur de 50 %.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que le CHU sera, d'ores et déjà, accompagné à hauteur de 50 % dans le cadre du plan Hôpital 2012 pour la refonte de son système d'information pour la production de soins, soit 5,2 millions d'euros.

La seconde tranche du plan Hôpital 2012 n'est pas encore lancée. Le projet, dont nous parlons ce matin, est en cours d'instruction ; vous comprendrez que je sois un peu gênée pour vous répondre dans ce cadre et me prononcer dès maintenant.

En revanche, comme vous l'avez rappelé, cette opération devrait permettre au plateau technique de l'établissement d'être plus performant. J'en attends à terme, comme vous l'avez fait remarquer à juste titre, des gains de productivité - ce n'est pas choquant, ce n'est pas un gros mot - qui amélioreront la qualité des soins, au service des patients.

J'invite donc le centre hospitalier universitaire de Rouen à faire aujourd'hui la démonstration concrète de la valeur ajoutée de l'opération, car il s'agira d'un élément essentiel pour que son projet soit validé. De même, il est nécessaire que l'établissement parvienne à revenir, d'ici 2012, à une situation financière équilibrée et assainie. Pour ce faire, le CHU de Rouen doit tout d'abord mettre en oeuvre en 2009 la dernière année du contrat d'étape de trois ans qu'il a signé avec l'agence régionale d'hospitalisation. Il doit réaliser les 5,5 millions d'euros d'économies que ce contrat implique en contrepartie d'une aide de 4,5 millions de l'ARH.

Par ailleurs, les discussions sur la conclusion d'un contrat de retour à l'équilibre 2010-2012 avec l'ARH sont engagées. Elles devront notamment porter sur des rapprochements des services, sans attendre les retours sur investissement du projet présenté pour Hôpital 2012.

Les résultats de l'ensemble de ces efforts - portés, je le sais, par une réelle dynamique au sein de la communauté médicale, dont je veux saluer l'investissement - constituent à mes yeux les conditions nécessaires pour l'inscription dans la seconde tranche du plan Hôpital 2012 de ce projet très structurant, sur lequel je porte, sachez-le un regard particulièrement bienveillant.

Je tenais enfin même si vous ne m'avez pas posé la question, à vous apporter des assurances à propos du

remplacement du directeur général du CHU. J'ai demandé à mes services de lancer dès à présent la procédure de recrutement afin d'être en mesure de pourvoir le poste dès l'été. Je sais combien il est important pour vous d'avoir un directeur général en place pour mener à bien tous ces travaux. Cela apportera un réel apaisement.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Fourneyron](#)

Circonscription : Seine-Maritime (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 716

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 4987

Réponse publiée le : 3 juin 2009, page 4766

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 mai 2009